



25.10.2006 - 17:17 Uhr

Assemblée des délégués de l'Economie forestière Suisse: Non à l'initiative "Sauver la Forêt suisse", oui au fonds de formation

Soleure (ots) -

Les délégués de l'Economie forestière Suisse se sont prononcés aujourd'hui, lors de leur Assemblée annuelle à Soleure, au sujet de l'initiative populaire "Sauver la forêt suisse". Avec 32 contre 3 voix (5 abstentions) ils se sont opposés à une grande majorité. Après avoir élu au comité central le conseiller aux Etats neuchâtelois Pierre Bonhôte, ils se sont déclarés en faveur de la création d'un fonds de formation professionnelle forestière.

Les délégués se déterminèrent à propos de l'initiative "Sauver la forêt suisse" après avoir entendu les arguments pro et contra exprimés lors d'un podium de discussion qui était animé par de représentants des services forestiers et de propriétaires de forêt. Finalement, les arguments des opposants, qui firent part de leurs craintes quant à une plus forte régulation de l'économie forestière, furent les plus convaincants. Si le scénario de "Sauver la Forêt suisse" se réalisait, il déboucherait en effet sur de conséquences négatives pour l'esprit d'entreprise et la responsabilisation dans le secteur forestier.

Avec l'arrivée du conseiller aux Etats neuchâtelois Pierre Bonhôte le comité central de l'EFS compte aujourd'hui, avec son président, le conseiller national Max Binder, deux représentants sous la coupole fédérale. Au cours de son précédent mandat politique, à l'Exécutif de la ville de Neuchâtel, Pierre Bonhôte a dirigé notamment le dicastère des forêts et domaines. Il préside aujourd'hui l'association suisse pour l'AOC "bois du Jura" et exerce la vice-présidence de l'Association forestière neuchâteloise. Député au Grand Conseil neuchâtelois depuis 17 ans, il s'est fréquemment engagé pour une meilleure valorisation du bois. Il est actif professionnellement dans le domaine de l'énergie, ce qui le conduit à prêter une attention particulière au potentiel qu'offrent les forêts pour notre approvisionnement futur.

A l'unanimité (3 abstentions) les délégués se sont prononcés en faveur de la création d'un fonds de formation professionnelle. Ce fonds sera pour l'instant géré uniquement par les employeurs tout en étant administré par l'Economie forestière Suisse et par l'Association Suisse des Entrepreneurs Forestiers (ASEFOR). A ce jour, l'objectif d'un fonds paritaire, assumé en commun par les organisations des travailleurs et des employeurs, ne peut pas encore être réalisé. Néanmoins, avec la décision des délégués de l'Economie forestière Suisse, les conditions pour la participation obligatoire à ce fonds sont maintenant créées. Ce fonds devrait être opérationnel dès le 1er janvier 2008. Dès cette date, le fonds sera en mesure de verser des contributions à la formation professionnelle dans le domaine forestier.

Contact:

Urs Amstutz, directeur
Tél. +41/32/625'88'15

Mobile +41/79/305'96'22
E-Mail: amstutz@wvs.ch

Roland Furrer
Responsable des relations publiques
Tél. +41/32/625'88'60
Mobile +41/79/432'29'15
E-Mail: furrer@wvs.ch

Economie forestière Suisse
Rosenweg 14
4501 Soleure
Tél. +41/32/625'88'00
E-Mail: info@wvs.ch
Internet: <http://www.wvs.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002395/100518228> abgerufen werden.